



- 1 Peinture ou tapisserie murs et plafonds du logement
- 2 Clés (portes et boîte aux lettres) - badges
- 3 Fusibles
- 4 Interphone
- 5 Bas de porte et barre de seuil - graissage des gonds et des serrures et mises en jeu
- 6 Plinthes
- 7 Sol : parquet - dalles - linoléum - carrelage
- 8 Siphon et évacuation jusqu'à la colonne
- 9 Joints silicone (remplacement des joints ou colliers sur canalisations et appareil)
- 10 Flexible de gaz
- 11 Nettoyage et débouchage de la ventilation

le BAILLEUR

- 12 Porte d'entrée (sauf en cas d'effraction ou de dégradation)
- 13 Canalisation d'eau
- 14 Colonne d'eau usée
- 15 Canalisation d'arrivée de gaz

le CONTRAT d'ENTRETIEN

» A la charge du locataire à défaut de contrat d'entretien

Contrat d'entretien Chaudière

- 16 Radiateur
- 17 Thermostat
- 18 Chauffe-eau ou chaudière

Contrat d'entretien Robinetterie

- 19 Canalisation d'arrivée de gaz
- 20 Robinetterie